

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 6 décembre 2017

No d'affaire: 2017.RRGR.493

Centre de police de Berne, Köniz Juch

Crédit d'engagement pour l'étude de projet, appel d'offres aux entreprises totales compris

1 Objet

Le crédit demandé de **22,2 millions de francs** doit permettre de financer, une fois le concours d'architecture terminé, l'intégralité de l'étude de projet y compris l'appel d'offres aux entreprises totales. La prise en compte des frais de la mise au concours permet un déroulement sans interruption et donc efficace de l'étude de projet jusqu'à la sélection de l'entreprise totale sous réserve de l'approbation du crédit d'engagement correspondant à demander.

La demande de crédit comprend en outre des dépenses à hauteur de **1,5 million de francs** pour l'élaboration des bases concernant les exigences des utilisateurs en matière d'exploitation lors de la phase d'étude. La Direction de la police et des affaires militaires (POM) fait procéder à cette élaboration.

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss



3 Coûts, dépenses nouvelles

Niveau des prix : 1^{er} avril 2017 ; indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland : 122.3 points

Coût total lié à la planification et à l'étude de projet	CHF	24 000 000.–
• Frais de planification (concours d'architecture)	CHF	1 800 000.–
• Frais d'étude	CHF	20 700 000.–
dont		
– avant-projet et projet de construction	CHF	11 050 000.–
– procédure d'octroi du permis de construire	CHF	1 300 000.–
– appel d'offres aux entreprises totales	CHF	8 350 000.–
• Dépenses de la POM pour les exigences des utilisateurs en matière d'exploitation	CHF	1 500 000.–
Total	CHF	24 000 000.–
/ . dépenses déjà approuvées pour le concours d'architecture (AGC du 22 mars 2017)	– CHF	1 800 000.–
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	22 200 000.–
Crédit à approuver	CHF	22 200 000.–

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Groupe de produits : Gestion des biens immobiliers (09.15.9100)
Police (06.02.9100)

Objet : Commune : 355 Immeuble : 850

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements suivants inscrits au budget et au plan intégré mission-financement 2018-2021 de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. L'adoption des budgets annuels demeure réservée.

Les coûts pour la planification du programme d'exploitation n'étaient inscrits ni dans le budget 2017 ni dans le budget et le plan intégré mission-financement 2018 et 2019 de la Police cantonale. Les moyens financiers nécessaires seront pris en compte dans le processus de planification financière à partir de 2019. Si les coûts supplémentaires ne pouvaient pas être compensés en 2017 et en 2018, cela entraînerait probablement un dépassement de crédit à auto-riser ou un crédit supplémentaire à demander pour le groupe de produits « Police ».

Compte	Désignation	Exercice		Montant
4980 504000	Office des immeubles et des constructions	jusqu'à présent	CHF	800 000.–
		2018	CHF	2 000 000.–
		2019	CHF	7 400 000.–
		2020	CHF	9 400 000.–
		2021	CHF	2 700 000.–
2000 318110	Police cantonale	jusqu'à présent	CHF	200 000.–
		2018	CHF	300 000.–
		2019	CHF	750 000.–
		2020	CHF	400 000.–
		2021	CHF	50 000.–
Total			CHF	24 000 000.–

5 Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les investissements s'élevant à 24 millions de francs sont attribués à la classe d'immobilisations « Immobilisations en construction ».

Les informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements seront indiquées dans le crédit de réalisation.

6 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

7 Charges imposées par le Grand Conseil

Charge 1: Il convient d'informer sans délai la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire et la Commission des finances si des dépassements des coûts d'investissements totaux prévus se dessinent.

Charge 2: Pour l'élaboration et lors de l'examen du besoin en locaux, il faut prévoir des normes et des lignes directrices avec un besoin en surface moindre que celui prévu par lignes directrices de la gestion immobilière datant de 1993 appliquées jusqu'ici. Concernant le besoin en surfaces de bureau, les effectifs sont déterminants (équivalents plein temps). Le besoin en bureaux individuels, en particulier, est à réduire à un minimum.

Charge 3: La construction d'une station-service est prévue dans le Centre de police de Berne. Dans la demande de crédit d'exécution, le besoin en surface, la rentabilité et les frais d'exploitation annuels, y compris besoin en surface d'une station-

service propre, doivent être indiqués. Il faut prouver qu'un contrat avec une station-service existante dans les environs proches ne serait pas plus rentable.

Charge 4: Dans la planification et dans la réalisation, il faut prêter une attention particulière au matériau de construction respectueux de l'environnement qu'est le bois et intégrer ce dernier.

Berne, le 6 décembre 2017

Au nom du Grand Conseil,
la présidente: *Zybach*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2017 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	3 janvier 2018
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	3 avril 2018
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	3 mai 2018